REVUE ARCHEOLOGIQUE DE PICARDIE

NUMÉRO SPÉCIAL 22 • 2005

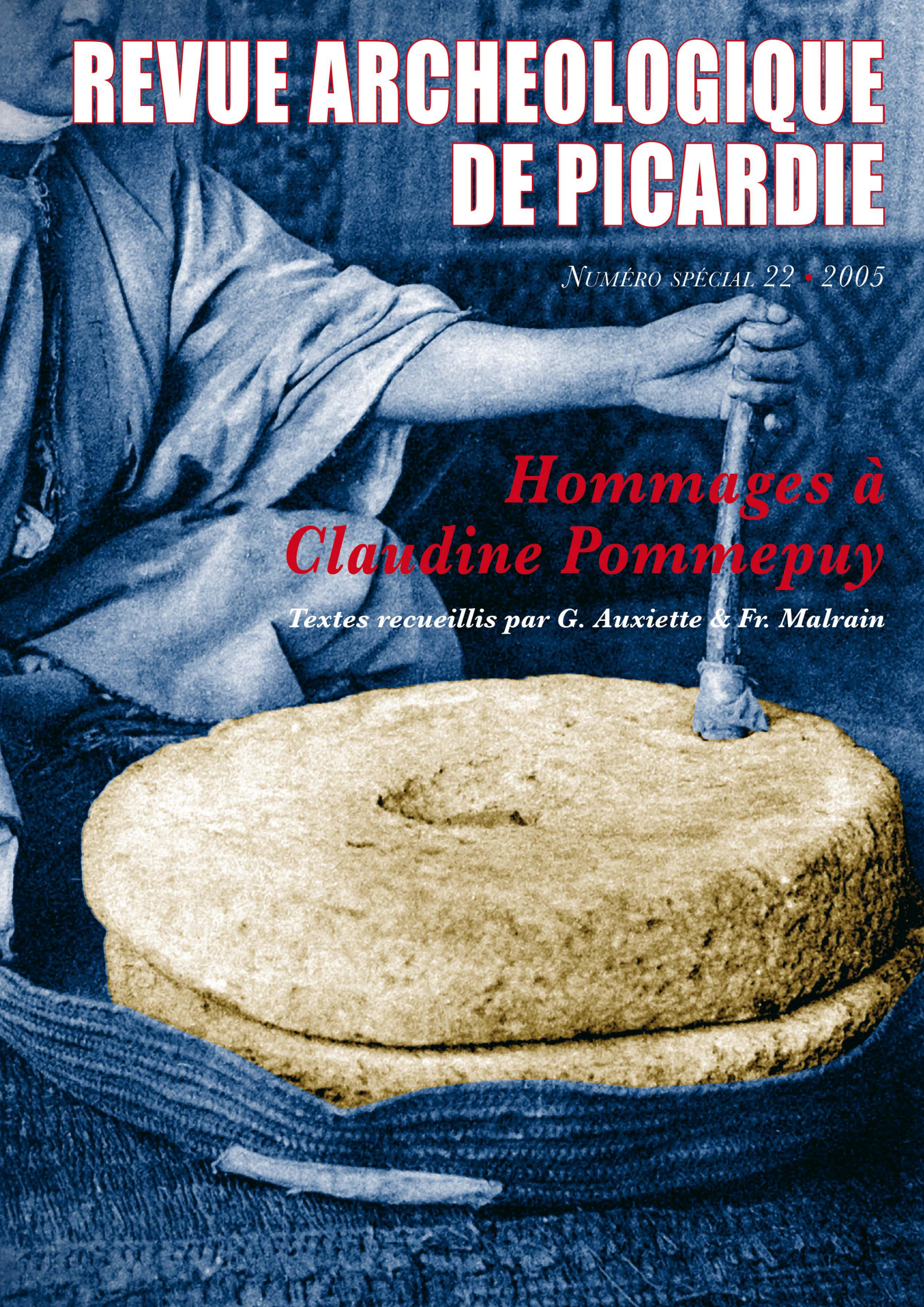

Hommages à Claudine Pommepuy

Textes recueillis par G. Auxiette & Fr. Malrain

LES MATÉRIAUX DE LA COUCHE DE CONDAMNATION DE L'ALLÉE SÉPULCRALE NÉOLITHIQUE DE BAZOCHES-SUR-VESLE (AISNE)

Michel CHARPENTIER * (†) & Jean LECLERC **

Préambule

Au mois de juillet 1986, les circonstances m'ont conduit à prendre en charge la fouille de la sépulture collective SOM de Bazoches-sur-Vesle, menacée à court terme par l'exploitation d'une carrière. Cette opération a dû être montée en urgence, en quelques semaines, le matériel et le personnel rassemblés à la hâte. Je ne connaissais ni le pays, ni ses autorités. Si la mise en route de cette opération a été assez efficace pour permettre de passer d'un sauvetage de courte durée à une série de campagnes étalées sur plusieurs années, je le dois évidemment à la présence sur les lieux d'une équipe archéologique nombreuse et amicale, disposée à m'aider de son mieux. Je le dois surtout à deux rencontres. D'abord, et dès la mise en place du chantier, j'ai retrouvé sur place Claudine Pommepuy, antenne dans l'Aisne du SRA de Picardie, vieille amie venue comme moi des fouilles paléolithiques. C'est elle qui a facilité mes rapports avec les fouilleurs, les habitants et les collectivités locales, elle qui m'a toujours apporté soutien et encouragements. Seconde rencontre : celle de Michel Charpentier, professeur au collège de Sissonne, archéologue non professionnel mais passionné, animateur du groupement archéologique de sa ville, qui a apporté sur le chantier les connaissances d'un géologue et, surtout, celles d'un anthropologue de grande qualité, dont j'avais bien besoin.

En reprenant et en prolongeant l'étude des matériaux de la couche II qu'avait réalisée Michel, dès la première année de la fouille, étude que Claudine avait entreprise de compléter dans son domaine propre, je souhaite rendre hommage à ces deux amis dévoués, attentifs, sûrs et contribuer à perpétuer leur souvenir

(Jean Leclerc)

UNE SÉPULTURE COLLECTIVE DANS UN SITE

L'allée sépulcrale néolithique de Bazoches-sur-Vesle a été découverte dans le cadre des opérations de suivi archéologique des sablières de la vallée de l'Aisne et des vallées affluentes, opérations menées depuis de nombreuses années par une équipe de l'Université de Paris I, alors ERA 12 du CRA. Elle a été mise au jour au cours d'un décapage archéologique mené dans la vallée alluviale de la Vesle, affluent de l'Aisne, en vue de poursuivre la fouille d'une grande enceinte Michelsberg (Dubouloz, Hamard & Le Bolloch 1997). Elle se présentait sous la forme d'une simple zone empierrée rectangulaire (fig. 1). Après quelques hésitations, un sondage limité fit apparaître assez d'ossements pour rendre probable l'interprétation de cette structure comme la partie supérieure d'une sépulture collective néolithique. Cela nécessitait une opération particulière, qui fut menée par une autre équipe de l'Université de Paris, à l'époque LA 275 du CNRS - Jean Leclerc - (1), avec le concours de membres du *Groupe archéologique de Sissonne*, dont Michel Charpentier (Leclerc 1986, 1995).

Le décapage archéologique du site avait dû être poussé jusqu'à la couche d'alluvions anciennes (« grève » des carriers) par l'enlèvement intégral des limons qui les surmontaient ; c'était le seul moyen de faire apparaître les structures en creux Michelberg. Ces structures étaient, sans doute, présentes dans l'horizon de limon mais il était impossible de les y discerner. Il aurait dont été impossible d'avoir une idée des couches surmontant la sépulture si le secteur touché par cette tranche de décapage n'avait pas été découpé de telle sorte qu'il n'a touché que la moitié de la structure. Au-dessus de la couche empierrée ainsi dégagée, une coupe laissait apparaître les couches supérieures, sous lesquelles s'enfonçait la partie est de la structure. Cette heureuse circonstance donnait une possibilité de tenter de repérer l'altitude de la surface du sol au moment de l'utilisation de la sépulture et de pouvoir ainsi apprécier la profondeur de la fosse d'implantation.

(1) - L'ERA 12 du CRA et le LA 275 sont maintenant tous deux rattachées à une même unité, l'UMR 7041 - ArScAn (CNRS - Université de Paris 10).

* Professeur (†)
Groupement de Recherches archéologiques de Sissonne

** Ethnologie préhistorique
UMR 7041 - ArScAn
Maison René Ginouvès
21, allée de l'Université
F - 92023 NANTERRE CEDEX

Fig. 1 - Bazoches-sur-Vesle ; sépulture collective apparaissant au décapage, vue vers l'ouest (la partie orientale, pas encore mise au jour, est sous la berme au premier plan). Au second plan, tranchées de l'enceinte Michelsberg en cours de fouille. Au centre de la structure, la présence du sédiment plus gris qui surmonte la zone centrale montre qu'à cet endroit la couche de pierres est intacte.

Ce sol néolithique n'apparaissait pas dans la coupe (fig. 2), et nous n'étions même pas assurés de pouvoir y observer la structure funéraire jusqu'à son niveau le plus élevé. De part et d'autre, au-dessus des anciennes parois, s'élevaient deux empilements de pierres, seulement interrompus par l'horizon remanié des travaux agricoles. Ces superstructures légères étaient trop instables pour s'être élevées au-dessus de la surface ancienne du sol, qui était donc nécessairement plus élevée. Comme nous pouvions légitimement supposer que cette dernière n'avait pas sensiblement évolué entre l'occupation Michelberg et l'implantation de la sépulture (attribuée au Seine-Oise-Marne), nous pouvions être assurés que, dans ce secteur au moins, l'ancien sol avait entièrement disparu.

Il n'en restait que ce qui a été retrouvé : les structures creusées. Ce n'était pas le cas lorsque la sépulture fut installée. Le sol abandonné par les hommes était sans doute encore bien en place ; les grands fossés, en tout cas, marquaient encore assez fortement le paysage pour que les nouveaux occupants aient dû en tenir compte, glissant soigneusement leur sépulture entre deux d'entre eux (fig. 1 et 3).

Après l'élimination de la berme orientale restée en place, la totalité de la structure funéraire est apparue sous la forme d'un long rectangle empierré, prolongé à chacune de ses deux extrémités par deux antennes évoquant des dispositifs d'entrée. Une fois la fouille terminée, plusieurs campagnes plus tard, il est apparu qu'il s'agissait bien d'une grande sépulture collective, de plan et de structure tout à fait conforme au modèle classique et très stéréotypé des allées sépulcrales du Bassin parisien : court vestibule donnant accès, par une entrée étroite, à une chambre rectangulaire. Seule particularité : l'ensemble était entièrement réalisé en bois. À

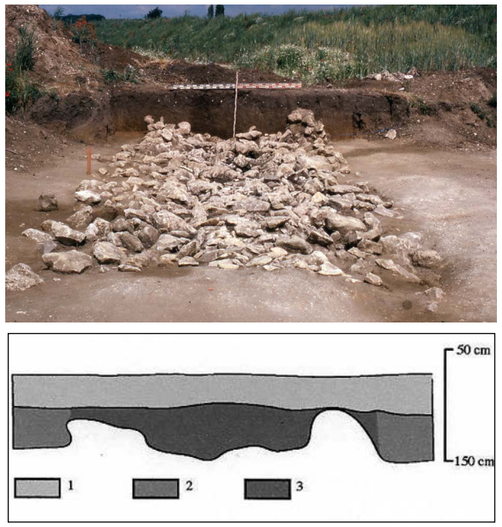

Fig. 2 - La partie ouest de la couche de condamnation, vue vers l'est (la partie orientale est encore sous la berme). Au premier plan, pierres condamnant les antennes du vestibule. La couche est plus élevée sur les bords, au-dessus des anciennes parois et elle se développe en hauteur dans la coupe, à droite et à gauche. 1 : niveau déstructuré par les labours profonds ; 2 : alluvions («limon orangé») ; 3 : limon un peu plus gris (couche I), au-dessus des pierres (couche II). Bien reconnaissable au contact des pierres, ce sédiment devient en hauteur indiscernable du limon « orange », si bien que nous n'avons pas été capables de tracer les limites du creusement.

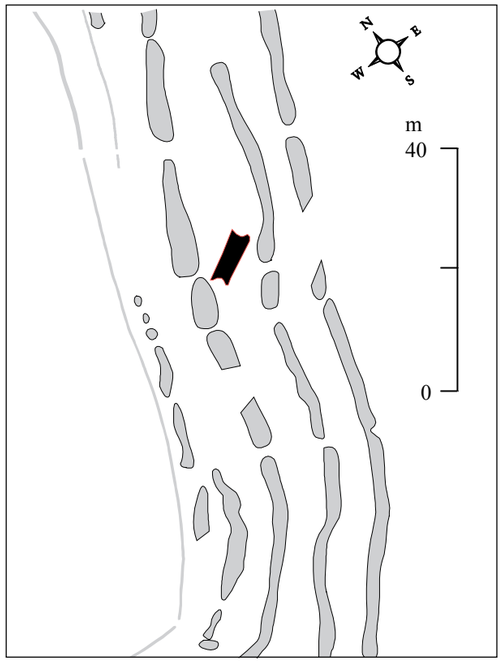

Fig. 3 - Palissades et profonds fossés de l'enceinte Michelsberg (en gris). La sépulture (en noir) se glisse entre deux fossés (*plan Jérôme Dubouloz, d'après Dubouloz et al. 1997*).

RAP - n° spécial 22, 2005 ; Michel Charpentier (†) & Jean Leclerc, *Les matériaux de la couche de condamnation de l'allée sépulcrale néolithique de Bazoche-sur-Vesle*

l'époque de la fouille, ce matériau de construction n'avait encore été que rarement observé dans les monuments de ce type. Dans les années qui ont suivi, la plupart des monuments nouvellement mis au jour sont apparus comme l'ayant employé (Boujot & Leclerc 1995 ; Guillot, Billand & Le Goff 1996 ; Pecqueur 2003 ; Salanova 2002).

Les minces parois de bois du caveau de Bazoches-sur-Vesle étaient doublées, à l'extérieur et intérieurement, de pierres verticales, dont on ne sait pas encore si elles servaient à parer la structure de bois ou à la caler. Ce caractère n'est pas une originalité du lieu ; il est général dans les quelques sépultures dont l'étude a pu être poussée dans cette direction (Leclerc 2000). Il reste que la structure elle-même est en bois, les pierres n'intervenant que comme complément. Il n'est pas imaginable que cette frêle structure ait pu porter, quand le monument était fonctionnel, l'imposante couche de pierres qui le scelle actuellement. Cette couche n'a donc pas pu jouer de rôle dans la couverture d'une chambre funéraire : couche mise en place après désaffection et comblement du caveau, elle correspond à une couche de condamnation.

UNE COUCHE DE CONDAMNATION

Identifier la couche supérieure de la sépulture de Bazoches-sur-Vesle, non comme celle d'une couverture, mais comme une couche de condamnation, voilà une idée qui n'allait pas encore de soi à l'époque où se faisait la fouille. Tant qu'on ne connaissait guère les allées sépulcrales du Bassin parisien que sous la forme des grandes allées couvertes mégalithiques, le caractère tardif et terminal des dalles « de couverture » semblait heurter le bon sens. Il n'avait pu être avancé qu'en accumulant les comparaisons pour construire un raisonnement archéologique délicat (Leclerc 1987).

Pourtant, cette lecture aurait pu être établie plus tôt en considérant sérieusement les monuments surmontés, non de dalles mégalithiques, mais d'une couche de pierres. L'un au moins de ces monuments, à Bonnières-sur-Seine (Yvelines), avait fait l'objet anciennement d'une fouille soigneuse quoiqu'inachevée, d'un enregistrement photographique irréprochable et d'une publication assez complète : la partie supérieure de ce site, la seule fouillée, présentait une grande parenté avec la sépulture de Bazoches et la couche de condamnation, constituée de matériaux comparables, y était tout aussi incontestable. Sa publication avait été faite, il est vrai, de façon particulièrement confidentielle (Basse de Ménorval 1953), ce qui explique, sans doute, que ce monument se soit un peu effacé de la mémoire archéologique.

Depuis que la documentation s'est enrichie de très nombreuses structures en bois, la présence de couches de condamnation au sommet de la séquence stratigraphique est devenue incontestable, au point que de telles structures sont certainement la norme, en tout cas dans le Bassin parisien. Parmi les exemples techniquement les plus proches de Bazoches, on peut citer La Croix-Saint-Ouen, dans l'Oise (Guillot, Billand & Le Goff 1996) ; pour des monuments couverts de dalles mégalithiques, il s'agit de Méréaucourt dans la Somme (Guy & Masset 1991) et, de façon particulièrement convaincante, "Saint-Claude" à Bury, dans l'Oise (Salanova 2002). En revanche, la couche de pierres de Souppes-sur-Loing en Seine-et-Marne (Pecqueur 2003 et à paraître), comme celle de Noisy-sur-École dans le même département (Brézillon *et al.* 1973) restent d'un emploi délicat dans les comparaisons : il s'agit bien de couches de condamnation tout à fait incontestables, mais les monuments qu'elles condamnent suivent un modèle architectural particulier, assez différent de la structuration standard des allées sépulcrales du Bassin parisien : ils pourraient témoigner d'une façon de procéder propre à une période très ancienne du Néolithique récent.

La plupart des allées sépulcrales du Bassin parisien ont été connues bien avant que l'on ne pratique des fouilles modernes : elles n'apportent donc que peu de réponses aux questions que se pose l'archéologie actuelle ; celles qui ont été trouvées récemment l'ont été le plus souvent dans des conditions telles qu'elles en sont restées traumatisées, parfois dans des proportions importantes. Il va de soi que c'est alors la couche de condamnation qui est la première à en souffrir : c'est sans doute une des raisons de la difficulté qu'il y a eu à bien comprendre ces structures. La mise au jour de celle de Bazoches au cours d'un décapage mené par des archéologues, particulièrement attentifs parce qu'ils se trouvaient en plein cœur d'une zone sensible, a été une vraie bonne nouvelle. Toutefois, bien que ces circonstances aient permis à la sépulture de nous parvenir dans un état d'intégrité exceptionnelle, et surmontée d'une couche de condamnation apparemment intacte, l'étude de cette dernière a rencontré quelques difficultés, les unes dues aux conditions de la découverte, les autres aux conditions de fouille.

CONDITIONS DE DÉCOUVERTE

Le décapage mené sur le site, après avoir établi l'impossibilité de retrouver la surface du sol néolithique, se donnait clairement pour but la mise au jour des éléments en creux du camp Michelberg au niveau où ils sont encore visibles : au-dessous du limon, quand ils s'enfoncent dans les sables et graviers calcaires des alluvions anciennes. Au

cours de cette opération, les premières pierres de la sépulture, apparaissant dans le limon hors de tout contexte, n'ont pas été immédiatement identifiées, et certaines ont pu disparaître.

CONDITIONS DE FOUILLE

Soumise à une urgence absolue, notre intervention ne disposait au départ que de quelques semaines pour exploiter intégralement le site. Il nous fallait utiliser ce délai pour mettre en évidence son importance d'une façon assez convaincante pour obtenir une modification du plan d'exploitation. Il n'y avait qu'un moyen pour cela : fouiller la couche de condamnation assez énergiquement pour faire apparaître rapidement la couche d'ossements. Cédant à cette contrainte, nous avons donc adopté les procédures d'enregistrement les plus rapides ; les plans ont été systématiquement remplacés par des photographies, et certaines études ont été faites par sondage. Cependant, nous croyons n'avoir rien sacrifié d'essentiel et nous sommes ainsi en mesure de décrire la couche dans son ensemble ainsi que les matériaux qui la constituent.

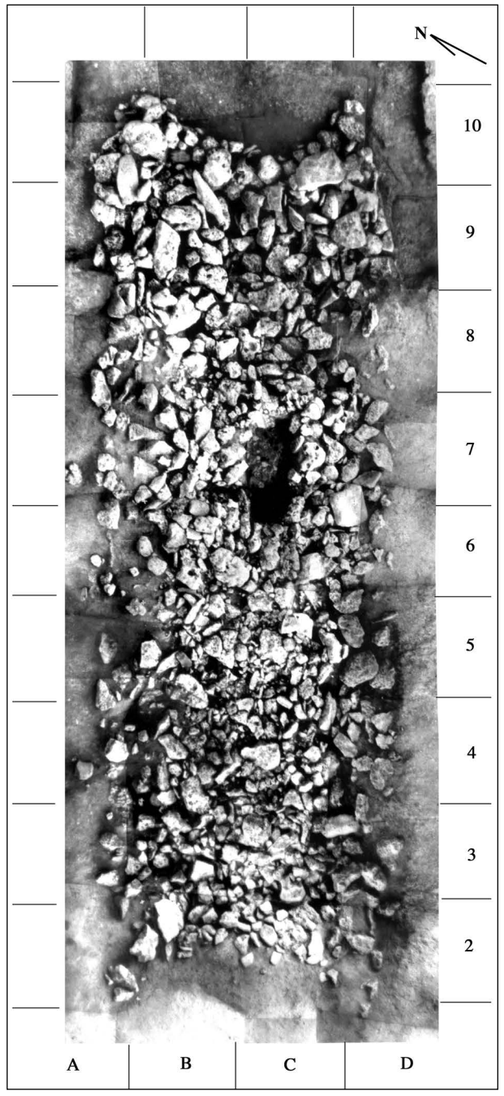

Ce que nous connaissons de la façon la plus immédiate, c'est le plan de cette couche de condamnation, que le décapage a laissé absolument intact (fig. 4). La structure se présente comme un rectangle régulier de 9,5 m sur 3 m, dont la suite de la fouille a montré qu'il recouvrait l'ensemble de la sépulture, pierres de calage extérieur comprises ; finalement il a reproduit exactement les limites de la fosse d'implantation de la sépulture. Ce rectangle est prolongé à chacun de ses petits côtés : à l'ouest, par deux antennes qui condamnent les deux fosses où étaient implantées les parois en bois du vestibule du monument ; à l'est, par deux antennes analogues, quoique moins dégagées, qui dessinent une sorte d'arc de cercle mais qui, en revanche, ne correspondent à aucune infrastructure. Elles semblent n'avoir été ajoutées là, à l'époque de la condamnation, que pour des raisons architecturales inconnues mais dans lesquelles une recherche de symétrie devait jouer un rôle. Quelques élargissements localisés correspondent, nous le savons maintenant, à la condamnation d'élargissements également localisés du creusement.

Si nous pouvons faire confiance à ce plan de la couche, nous sommes moins sûrs de nous en ce qui concerne son épaisseur. Nous ne la connaissons directement que dans la partie orientale de la sépulture, cette partie qui avait échappé au décapage et se trouvait encore en place, sous sa berme (fig. 2). Partout ailleurs, la couche présentait une surface supérieure régulière, mais nous savons par le témoignage des archéologues présents au décapage qu'un nombre assez important d'éléments avait été évacué avant que cette traînée de pierres ne soit reconnue comme une structure archéologique : cette surface régulière n'est donc que le niveau d'arrêt du décapage. Cependant, cette difficulté ne concerne que les bords de la structure. Sur toute la partie allongée centrale, il restait sur les pierres assez de limon de remplissage pour sceller la limite supérieure de la couche (fig. 1) : elle nous est donc parvenue intacte. C'est seulement le long des bords que la couche a été tronquée. La coupe au-dessus de la couche de condamnation confirme cette lecture (fig. 2).

Fig. 4 - Surface supérieure de la couche de condamnation (couche II). Carroyage métrique. Au premier plan, le vestibule, dont les parois prolongent la structure à droite et à gauche ; à l'autre extrémité, les deux antennes bien dessinées en arc de cercle ne traduisent aucune structure sous-jacente. On distingue le sondage dans le quart N-W du mètre C7 (*montage photographique J-Cl. Liger*).

La fouille de la partie non décapée, sous la banquette laissée en place, fait apparaître, en effet, que la couche voyait sa surface supérieure se relever très nettement sur les longs côtés de la sépulture, au-dessus des anciennes parois de bois. De plus, épaisse en moyenne d'une vingtaine de centimètres dans le centre du monument, elle est plus haute et plus renforcée encore au-dessus de l'extrémité orientale et du petit côté du monument, où elle atteint une soixantaine de centimètres (fig. 5). Cette superstructure puissante constitue une sorte d'écho aux infrastructures importantes qui marquaient en profondeur cette extrémité, où se trouvait le chevet du monument. Du coup, il est raisonnable de supposer que l'extrémité ouest (secteur de l'entrée), où la limite de la chambre était marquée par des infrastructures non moins puissantes, avait également été chargée de pierres en hauteur, symétriquement à la superstructure orientale. Un volume de pierres impossible à estimer avait donc disparu.

Fig. 5 - La moitié orientale de la couche de condamnation. Ce sommet de la couche est formé de pierres plus arrondies que la moyenne et de plus petit module ; on voit sur le dessus quelques pierres plates et plutôt grandes. La couche est nettement relevée sur les deux bords, au-dessus des parois ; au fond, une construction imposante s'élève au-dessous des infrastructures puissantes du chevet.

LES MATÉRIAUX

Il va de soi que cette incertitude partielle sur une petite partie du volume total des matériaux mis en œuvre ne devait pas nous empêcher de calculer le volume restant en place, ni d'observer au mieux ces matériaux eux-mêmes : forme, taille, poids, qualités mécaniques, critères de choix et conditions de mise en place. Après démontage de la couche, regroupement des pierres et métrage, le volume total a pu être estimé, avec une certaine sûreté, à environ trois mètres cubes. Il s'agit, pour l'essentiel, de pierres calcaires de forme émoussée, d'un module moyen d'une vingtaine de centimètres, accompagnées de quelques rares grès du même module. Elles ont été pesées individuellement dans un espace de deux mètres carrés considéré comme représentatif, au centre de la structure (mètres B5 et C5). Le poids de chacune ne dépasse 18 kg que dans quelques cas exceptionnels et ne va jamais au-delà de 35 kg (soit un total de 300 kg pour cette superficie dont, malheureusement, nous savons maintenant qu'elle se situe dans le secteur où la couche a pu être tronquée par le décapage). Ce poids individuel des pierres utilisées les rendait assez aisément manipulables, si elles ne venaient pas de trop loin.

Bien qu'au premier regard la couche ait paru assez homogène, la fouille a permis de faire apparaître certaines variations dans la forme ou le volume des pierres et de distinguer dans la couche plusieurs sous-couches, qui traduisent seulement les temps successifs de la même opération (fig. 6). La sous-couche la plus profonde se trouve au contact des ossements humains. C'est un contact immédiat : il n'existe entre les os et les pierres nulle trace du moindre sédiment intermédiaire (fig. 7). Pourtant, pendant tout le temps où la sépulture

Fig. 6 - Coupe transversale de la couche de condamnation sur la limite 6/7, vue vers l'ouest. Au premier plan, les ossements de la couche III. Immédiatement au-dessus, assemblage serré de pierres verticales. Au sommet de la couche, pierres de formes diverses disposées sans ordre particulier.

Fig. 7 - Les pierres sont au contact immédiat des ossements (ici, dans le mètre B6). Le crâne est éclaté, mais cela n'implique pas de violence particulière. La grande pierre verticale a été disposée soigneusement ; son poids suffit à expliquer, à la longue, la fracturation.

était en fonctionnement, elle était nécessairement protégée par une couverture, qui préservait efficacement les corps des attaques des prédateurs. On peut, sans doute, imaginer une couverture en matériaux périssables, que l'on aurait couverte de pierres, peut-être après effondrement et laissée se décomposer. Qu'elle n'ait laissé aucune trace dans la stratigraphie montre que c'est une autre solution qui a été retenue : elle a été éliminée avant son remplacement par les pierres. La mise en place a été soigneuse ; il est vrai que les ossements ont été retrouvés amplement fracturés, mais le poids de la couche suffit à l'expliquer et des chocs violents ne sont pas nécessaires. Les pierres n'ont pas été déversées en vrac : elles ont été disposées attentivement, une à une, dans une position aussi proche de la verticale que le permettait leur forme et soigneusement serrées les unes contre les autres. C'est seulement après la mise en place de ce robuste dispositif qu'est arrivée une deuxième couche de pierres, plus petites et plus arrondies, déposées sans ordre particulier, où s'observe seulement, de place en place, quelques très rares éléments plats de grande taille, déposés horizontalement pour terminer le dispositif. D'autres pierres, moins grandes mais plus résistantes et encore mieux égalisées, forment une traînée allongée qui souligne l'axe longitudinal du dispositif, suivant la limite B/C. Elles constituent une sorte de zone d'appui commode et résistante, qui a pu jouer un rôle au cours de ces travaux de condamnation. Par-dessus l'ensemble, dont le sommet devait être à peu près horizontal, un dernier apport de matériaux a chargé davantage les bords de la structure, au-dessus des parois, et condamné plus énergiquement encore l'extrémité orientale. Finalement, cette réalisation est suffisamment organisée et suffisamment complexe pour justifier qu'à son sujet nous ne parlions pas simplement d'une couche de condamnation, mais bien d'une structure de condamnation.

PROVENANCE DES MATÉRIAUX

Au fur et à mesure de leur enlèvement, tous les éléments de la couche de condamnation ont été triés et stockés pour étude suivant leur nature. Rappelons que deux catégories de roches sont représentées : le calcaire, très majoritaire, et le grès. Toutes les pierres ont fait l'objet d'un examen pétrographique (Charpentier 1986).

En ce qui concerne les éléments calcaires, il est apparu qu'ils provenaient tous du Lutétien. C'est dans cet étage qu'a été creusée la vallée de la Vesle, orientée est-ouest, et elle est surplombée au nord et au sud par la dalle de calcaire lutétien qui repose sur les sables cuisiens. Un classement effectué selon l'aspect macroscopique prenant en compte la texture et la présence de fossiles caractéristiques nous a permis alors de placer chaque élément dans un faciès du Lutétien (fig. 8). Cette étude permet de constater qu'aucun choix de provenance n'a influencé la disposition des pierres dans la structure ; tous les matériaux sont employés indifféremment dans toutes les positions, à la seule exception des plaquettes de calcaire dolimitisées, utilisées systématiquement pour la structure allongée qui souligne l'axe central de la sépulture. Il est manifeste cependant que ce n'est pas leur origine géologique qui a intéressé les constructeurs, pas même leur remarquable dureté, qui n'est pas utilisée, mais seulement leur particulière minceur.

Les différents faciès du calcaire lutécien que nous avons identifiés ont tous été observés en place dans différents affleurements : une carrière au nord du village de Bazoches et tout le long de la route de Vauxcéré à Paars ; le calcaire dolomitisé, en particulier, a été retrouvé sur le plateau dominant Paars. En revanche, en ce qui concerne les grès, il ne nous a pas encore été possible de les observer en place dans le Thanétien ni dans le Cuisien proches

e 5 c	Lutétien supérieur	7 Calcaire à Potamides 6 Calcaire dolomitisé
	Lutétien moyen	5 Faciès à calcaire à Milioles 4 Faciès du calcaire grossier
e5 a-b	Lutétien inférieur	3 Faciès à *Ditrupa strangulata* 2 Faciès à *Nummulites laevigatus* 1 Faciès à "glauconie grossière"

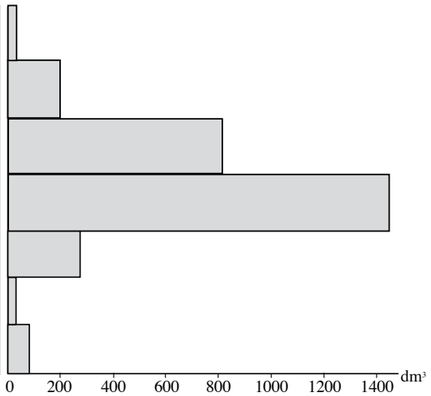

Fig. 8 - Origine géologique des calcaires de la couche de condamnation. De gauche à droite : abréviations de la carte géologique 1/50000 (feuille Fismes) ; étage ; faciès du lutétien ; volume total des pierres en provenance de chaque faciès (en dm³). Il faut y ajouter 200 dm³ de pierres d'un module de 2 à 10 cm, qui n'ont pas été examinées.

RAP - n° spécial 22, 2005 ; Michel Charpentier (†) & Jean Leclerc, *Les matériaux de la couche de condamnation de l'allée sépulcrale néolithique de Bazoche-sur-Vesle*

du site. Nous savons seulement que les grès cuisiens sont en général jaunes et micacés, alors qu'à l'observation à la loupe binoculaire les blocs provenant de la sépulture sont blancs, et montrent de nombreux petits grains noirs, de la taille de grains de quartz, évoquant du silex roulé. Nous pensons donc qu'il s'agit plutôt de grès d'origine bartonienne présents dans la terrasse de la Vesle, d'autant plus que des blocs de ce type sont encore retrouvés dans la vallée lors de l'extraction des graviers. Toutefois, cette première impression demande à être confirmée par l'étude plus approfondie de tous ces grès, étude dont Claudine Pommepuy avait bien voulu se charger (2).

Si l'étude définitive, comme nous le supposons, confirme cette interprétation, les éléments de grès inclus dans la couche ont été récoltés sur le site même, à proximité immédiate. Cela porte à envisager de façon un peu nouvelle la provenance des blocs calcaires. Dès notre premier examen, nous avions noté que tous ces blocs avaient des bords mousses et portaient d'importantes vacuoles dues à l'érosion. Cet état prouvait qu'ils avaient été longtemps soumis à l'influence des agents atmosphériques : les fragments avaient roulé, glissé, été déplacés jusqu'à ce que ces influences s'exercent sur toutes les faces. Cela nous avait permis d'exclure formellement que ces éléments aient été extraits directement des affleurements lutétiens en place, et nous supposions dès lors qu'ils avaient été plutôt recueillis dans les éboulis de pente, ce qui s'accordait bien avec la nette prédominance des fragments provenant des assises supérieures (Lutétien moyen), qui avaient pu masquer dans les éboulis les débris provenant des assises inférieures. Malgré le développement important de la vallée dans cette zone, immédiatement à l'ouest du village de Bazoches, les affleurements lutétiens ne se trouvent qu'à un peu plus de 2 km à l'est de la sépulture, ce qui rendait cette supposition assez vraisemblable. Toutefois, nous ne savons pas quel était à l'époque leur recouvrement pédologique et végétal, et il ne va pas de soi qu'ils aient été aisément exploitables. Par ailleurs, il n'y a aucune raison de supposer que l'environnement immédiat de la sépulture ait donné alors l'image d'un beau sol agricole, semblable aux sols actuels. La longue histoire géologique de la vallée, avec l'alternance des épisodes de creusement et des épisodes de sédimentation, avait probablement laissé le sol parsemé de pierres, des pierres naturellement très érodées, comme celles que nous retrouvons dans la sépulture. C'est le genre de sols que l'on trouve partout quand des millénaires de pratiques agricoles ne les ont pas débarrassés de leurs pierres. Pourquoi alors aller chercher à 2 km des éléments qui jonchent le sol environnant ? Pourquoi aller chercher en deux lieux différents les grès et les calcaires ? Pour constituer leur couche de condamnation, les hommes ont montré une parfaite indifférence à la nature pétrographique des éléments matériaux utilisé : seul comptait leur volume et leur forme. Il est vrai, seule exception à ce principe, qu'ils ont utilisé systématiquement des plaquettes de calcaire dolomitisé pour l'établissement transitoire d'une petite structure axiale allongée, mais c'est manifestement seulement leur forme qui a été recherchée. Ils ont même intégré un crâne humain dans le remplissage, dans le mètre B7. Pourquoi pas ? Il entrait dans le bon module ! Cette présence désinvolte, dans une couche architecturale, d'un crâne mêlé aux pierres et manifestement traité comme un simple matériau, n'est pas une particularité. Les observations font penser que la pratique funéraire du Néolithique récent du Bassin parisien était une de ces pratiques qui n'accordent aucun respect particulier aux ossements humains après leur décomposition ; on en voit un bel exemple, à la même époque, dans la couche IV de La Chaussée-Tirancourt dans la Somme (Leclerc & Masset, à paraître).

Dernière remarque : la plupart des grès de la sépulture sont apparemment d'origine naturelle, mais nombre d'entre eux proviennent de fragments de meules. Cette observation avait été pour Claudine Pommepuy une raison supplémentaire de les retenir pour une étude systématique. S'il se confirme que ces objets sont des vestiges de l'occupation Michesberg (que pourraient-ils être d'autre ?), leur présence s'accorde bien avec une façon de construire qui aurait eu recours, pour l'essentiel, à des matériaux ramassés à proximité immédiate de la sépulture. Ils nous permettent de trouver dans la couche de condamnation de la sépulture un intérêt imprévu : elle apporte une image indirecte de ce qu'était le sol du grand camp abandonné : une surface jonchée d'innombrables pierres et de quelques vestiges de l'occupation humaine, sur lequel la végétation n'avait pas repoussé suffisamment pour dissimuler le tout. De ce sol, détruit bien avant le décapage archéologique par six millénaires de labours, il ne reste pas d'autre trace. La fouille d'une structure funéraire du Néolithique récent pourrait ainsi apporter un témoignage inattendu sur l'environnement agraire d'une période antérieure.

La construction de l'allée sépulcrale de Bazoches-sur-Vesle peut ainsi être considérée comme le premier de ces travaux obstinés qui ont rejeté toutes les pierres dans les murets, les habitations, le cas échéant, les murgers, et fait de nos terres ces champs immaculés où jamais la charrue n'accroche. Ces travaux par lesquels cent ou cent cinquante générations de paysans sont parvenus, année après année, siècle après siècle, millénaire après

(2) - Après un premier projet de recherche du regretté Michel Plateaux.

millénaire à créer le paysage moderne, on ne sait quand ils ont véritablement commencé. Nous pouvons être assurés, en tout cas, qu'au moment où l'on condamnait la sépulture collective ils n'avaient pas encore eu d'effets appréciables. Il est possible dans ces conditions que les matériaux de la couche de condamnation donnent une image assez juste de l'état des terres cultivées, ce qui comporte sans aucun doute des conséquences sur le choix et l'utilisation des instruments aratoires, et plus généralement sur les pratiques culturales. De façon un peu inattendue, ils peuvent donner une idée du paysage qu'ont connu les cultivateurs jusque dans ces dernières périodes du Néolithique régional.

BIBLIOGRAPHIE

BASSE DE MENORVAL Éliane (1953) - « Allée sépulcrale néolithique de Bonnières-sur-Seine ». *Bulletin de la Société archéologique et scientifique de la région de Bonnières-sur-Seine*, p. 17-28.

BOUJOT Christine & LECLERC Jean (1995) - « Lieux d'orgueil et lieux d'effacement » dans MASSET Claude & SOULIER Philippe (dir.), *Allées couvertes et autres monuments funéraires du Néolithique dans la France du Nord-Ouest. Allées sans retour,* Paris, Éditions Errance, p. 71-78.

BREZILLON Michel, GIRARD Catherine, DEGROS Jacqueline, TARRETE Jacques, POULAIN Thérèse & GIRARD Michel (1973) - « La sépulture collective du Paradis à Noisy-sur-École (Seine-et-Marne) », *Cahiers du Centre de recherches préhistoriques*, 2, 4-75.

CHARPENTIER Michel (1986) - « Aperçu sur la pétrographie de la couverture de la sépulture collective de Bazoches-sur-Vesle » *Fouilles préhistoriques de la vallée de l'Aisne*, Soissons, p. 87-99.

DUBOULOZ Jérôme, HAMARD Danièle & LE BOLLOCH Mariannick (1997) - « Composantes fonctionnelles et symboliques d'un site exceptionnel : Bazoches-sur-Vesle (Aisne) » dans AUXIETTE Ginette, HACHEM Lamys & ROBERT Bruno (dir.), *Espaces physiques, espaces sociaux dans l'analyse interne des sites du Néolithique à l'Âge du Fer,* Paris, CTHS, Actes du colloque d'Amiens, CXIX[e] congrès du CTHS, 26 au 30 oct. 1994, p. 124-144.

GUILLOT Hélène, BILLAND Ghislaine & LE GOFF Isabelle (1996) - « Les éléments en bois du monument funéraire du "Prieuré" à Lacroix-Saint-Ouen (Oise) ». *Bulletin de la Société Préhistorique Française,* Paris, 93, 3, p. 408-412. Actes du colloque de Cergy-Pontoise, 13 et 14 juin 1995 : Monumentalisme funéraire et sépultures collectives.

GUY Hervé & MASSET Claude (1991) - « Procédure de condamnation d'une allée couverte SOM (Méréaucourt, Somme) », *Bulletin de la Société Préhistorique Françai*se, Paris, 88, 9, p. 282-288.

LECLERC Jean (1986) - « La sépulture collective Seine-Oise-Marne de Bazoches-sur-Vesle ("Le Bois de Muisemont") », *Fouilles préhistoriques de la vallée de l'Aisne*, Soissons, p. 79-86.

LECLERC Jean (1987) - « Procédures de condamnation dans les sépultures collectives Seine-Oise-Marne » dans DUDAY Henri & MASSET Claude (dir.) *Anthropologie physique et archéologie — Méthodes d'étude des sépultures (Toulouse 1982)*. Paris, CNRS, p. 76-88.

LECLERC Jean (1995) - « Bazoches-sur-Vesle (Aisne) » dans MASSET Claude & SOULIER Philippe (dir.), *Allées couvertes et autres monuments funéraires du Néolithique dans la France du Nord-Ouest. Allées sans retour,* Paris, Éditions Errance, p. 137-138.

LECLERC Jean (2000) - « Choix de matériaux dans les monuments funéraires néolithiques : l'exemple du Bassin parisien central (Ile-de-France et Picardie) » dans *Archéologie et matières premières minérales,* Archéologie - 1998 : Actes de la journée archéologique d'Ile-de-France, 28 novembre 1998, p. 52-61. Service régional de l'Archéologie, Saint-Denis.

LECLERC Jean & MASSET Claude (à paraître) - « L'évolution de la pratique funéraire dans la sépulture collective néolithique de la Chaussée-Tirancourt (Somme) », *Bulletin de la Société préhistorique française,* Paris.

PECQUEUR Laure (2003) - « La sépulture collective néolithique de Souppes-sur-Loing "À l'est de Beaumoulin" (Seine-et-Marne, France) », *Pré-actes du XXVI[e] colloque interrégional sur le Néolithique*, Luxembourg, 8 et 9 novembre 2003, *Interneo*, Luxembourg, p. 59-60.

PECQUEUR Laure (à paraître) - « La sépulture collective de Souppes-sur-Loing "À l'est de Beaumoulin" (Seine-et-Marne, France) », dans *Archeologia Mosellana,* Actes du XXVI[e] colloque interrégional sur le Néolithique, Luxembourg, 8 et 9 novembre 2003.

SALANOVA Laure (2002) — « La sépulture collective de Bury (Oise) : résultats des deux premières campagnes de fouille », *Interneo,* 4, diffusion SPF, Paris, p. 119-126.